

La LETTRE

Ligue
des **droits de**
l'Homme



Fédération
de Moselle



De la L.D.H.

Note d'information de la Fédération MOSELLANE

Janvier – février – mars 2018

Numéro :77

① **ÉDITORIAL**

② **COMPTE RENDU A.G. 2017**

③ **SEPT ANS DE PRÉSIDENTE**

④ **PROJETS ASSOCIATIFS**

⑤ **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

⑥ **PROJETS ASSOCIATIFS (suite)**

⑦ **LA SANTÉ DANS TOUS SES ÉTATS**

⑧ **DEVANT LE TGI DE METZ**

⑧ **NOTES CONFÉRENCE Axel KHAN**

⑨ **PROJET DE LOI ASILE
IMMIGRATION**

⑩ **COMMUNIQUÉ POUR
Hélène YLDIZ**

⑪ **INTERDICTION DE LA PRÉSENCE
DE JOURNALISTE LORS DES
PERQUISITIONS JUDICIAIRES**

⑫ **RAPPORT SPINETTA**

⑫ **NOS PEINES**

⑬ **LA PLUS BELLE DÉCLARATION
D'AMOUR**

⑭ **ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ**

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

Pour défendre et promouvoir les droits et les libertés. Un programme immense dont la Ligue des Droits de l'Homme accomplit sa part.

Un travail qui se fait à la fois en portant des actions, des idées (actions en milieu scolaire) et des débats.

Le ruissellement est plus crédible dans le domaine de la diffusion des idées, que dans le domaine de l'économie et de la fiscalité !

Chaque adhérent contribue à porter les valeurs de la LDH.

Adhérer, faire adhérer contribue à notre force.

Et si certains souhaitent se mobiliser davantage et militer, ils sont les bienvenus et les champs d'intervention sont nombreux.

En mars avril, nous sommes mobilisés par:

- **La loi asile immigration** : en mars le projet est discuté en commission des lois et par la commission sociale. L'examen par les députés aura lieu en avril.

Nous avons rencontré les députés avec d'autres associations du réseau de solidarité

Nous organisons avec le MRAP une projection débat le 14 mars à 20h45 du film Human Flow au Caméo Ariel à Metz.

Nos restons mobilisés pour qu'il n'y ait pas de nouveau un camp de Blida en 2018.

- **Le travail avec l'éducation nationale – interventions en milieu scolaire**
Écrits de la fraternité portant cette année sur l'hospitalité.

Interventions en lycées et en collèges (classes de 4^{ème} et 3^{ème}) ayant pour thème la laïcité, la xénophobie et le racisme. Ce travail est mené en collaboration avec d'autres associations. Il nous faut recruter et former de nouveaux bénévoles

- **Le redémarrage du collectif anti raciste sur Metz**

Et bien d'autres domaines du droit susceptibles d'être investis ...

Rappel :

la Ligue des Droits de l'Homme est une association loi 1901 de citoyen-ne-s, association généraliste, républicaine, libre, laïque et détachée de tout parti politique.

Nous avons besoin de vous !

Et si c'était le bon moment pour renouveler votre adhésion ou rejoindre la LDH ?

Face aux injustices, aux discriminations, aux atteintes aux droits, vous voulez agir ? Vous faire entendre ?

Vous avez raison, adhérez à la LDH !

Bernard LECLERC

Président de la section LDH Metz - Thionville



COMPTE RENDU DE L'A.G. DE LA LDH METZ

15 décembre 2017

17 adhérents et représentants d'associations amies participent à cette AG.

Le rapport moral(*) est présenté par la Présidente, Geneviève Grethen, en fin de son mandat de 7 ans

Le rapport d'activité(*) est présenté par Hélène Leclerc, la secrétaire

Le rapport financier(*) est détaillé par Charles Roederer, le trésorier

Débat :

Rapport d'activité : Le nombre d'adhérents est stable : 110 à la date de l'AG. Ce nombre est constant, mais il faut signaler un turn-over de l'ordre de 20 personnes.

Depuis septembre 2017, les réunions de section sont thématiques et animées par l'un ou l'autre des membres du bureau. Elles se déroulent environ toutes les 6 semaines

Une ou des réunions de bureau, plus organisationnelles, se déroulent entre chaque réunion de section.

Rapport financier : il ne sera plus possible de percevoir des fonds de la réserve parlementaire. Un CR détaillé doit être fait des sommes attribuées cette année.

Rapport moral : le sentiment d'impuissance face aux problèmes et le non sens de certaines actions peut être partagé. Comment trouver les leviers pour influencer ?

Une proposition : la vidéo pourrait être un outil pour susciter l'émotion et enclencher la réflexion. La LDH pourrait se rapprocher du service vidéo de la ligue de l'enseignement. Cela permettrait d'aller vers le grand public

Autre proposition : mieux connaître nos adhérents et leurs centres d'intérêts. Le bureau pourrait concevoir une enquête à ce sujet.

Tout le monde s'accorde pour dire que la situation des migrants est de plus en plus tendue, du fait de la stratégie préfectorale. La question se pose quant à l'efficacité de nos interventions.

Il est important, si nous souhaitons faire avancer nos idées dans l'opinion, de ne pas se limiter à la question des migrants, mais de se mobiliser sur toutes les formes de discriminations.

Vote des rapports :

Le rapport financier est adopté à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Élection du nouveau bureau

Le bureau est élu à l'unanimité et se compose comme suit :

- **Bernard LECLERC**, président
- **Hélène LECLERC**, secrétaire
- **Charles ROEDERER**, trésorier
- **Geneviève LANTOING et François LEVY** membres du bureau

Bernard Leclerc, nouveau Président, présente le projet associatif(*) pour l'année à venir, qui reprend un certain nombre de sujets évoqués dans le débat.

L'assemblée générale est achevée à 20 H.

Hélène LECLERC

(*) consultez les rapports et projet au fil des pages



Bernard LECLERC
président



Ligue
des droits de
l'Homme
120
1898 - 2018
ANS

LA LETTRE de la L.D.H



Note d'information
de la Fédération Mosellane
Numéro 77
Mars 2018

Ligue des Droits de l'Homme
et du Citoyen

138, rue Marcadet 75018 PARIS

Président

Malik Salemkour

Directeur de la publication

Charles Roederer

Photocopie/Publication

1, rue du Pré Chaudron

BP 45147

57074 Metz Cedex 03

ISSN : 2103-3218

Hélène LECLERC
secrétaire



Charles ROEDERER
trésorier

Geneviève GRETHEN
Présidente sortante

"SEPT ANS DE PRÉSIDENTE"

Aujourd'hui s'achève pour moi sept ans de présidence de la section de Metz de la LDH. Quel bilan puis-je en faire ? Même si je n'en suis pas vraiment responsable, l'état du monde est bien plus inquiétant aujourd'hui qu'il y a sept ans. Autant je suis sûre d'avoir été utile dans ma vie professionnelle et dans ma vie familiale, autant je ne suis pas sûre de mon utilité en tant que militante à la Ligue.

Je me suis sentie exister, j'y ai rencontré des amis, on peut faire des réunions très conviviales où nous sommes tous d'accord. Mais ensuite quel impact ? le nombre des adhérents et le nombre de participants à nos réunions sont un reflet inquiétant de notre véritable audience.

Bien sûr on peut évoquer le colibri, chacun travaillant à la mesure de ses possibilités.

Et c'est exact des millions de personnes voudraient que le monde change, et beaucoup font un travail formidable.

Une dame à côté de chez moi héberge depuis deux mois un étudiant étranger qu'elle a rencontré désespéré sous un abribus et pourtant elle a une retraite de 1000 euros.

Mais je représentais la LDH une association qui a été à l'origine d'une sorte de révolution culturelle avec l'affaire Dreyfus, association dont on attend autre chose qu'une action humanitaire. Quand j'entends au CC que la Ligue fait partie de 80 collectifs cela ne me rassure pas du tout sur l'impact que cela peut avoir.

Hormis lorsque Maître Leclerc sort un livre, quand entend-on parler de la Ligue des Droits de l'Homme dans les médias ?...

*car dès lors,
il ne s'agit
plus de démocratie
mais de propagande
ou de commerce.*

Je pense qu'aujourd'hui, malgré tous les réseaux d'information existants, l'inégalité face au savoir va croissant. Il ne s'agit pas du "savoir de connaissances en tant qu'accumulation de données," qu'alimentent les Google et autres avec toutes les possibilités de manipulations dont nous a parlé Cécile (1) lors de notre dernière réunion de section, "mais de la possibilité d'analyser, d'évaluer et de se faire une opinion."

C'est là l'un des problèmes majeurs de la démocratie moderne.

La façon polémique de traiter l'information contribue à accroître les inégalités au regard du savoir.

Il appartient donc aux organes qui ont à charge de diffuser l'information, au nom du devoir citoyen, de veiller à ce que cette liberté d'expression ne se transforme pas en désinformation, **car dès lors, il ne s'agit plus de démocratie mais de propagande ou de commerce.**

Aujourd'hui 63% des français jugent les médias peu fiables. Peut on leur donner tort quand tous nos organes de presse appartiennent entre autres à Bolloré, Lagardère, Dassault, Rothschild, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Pinault, Amault, Bouygues.

Sont ils tous des crapules ?

Bien évidemment non ; si les banques, les multinationales investissent dans des médias que les lecteurs seuls sont bien incapables de rentabiliser, c'est surtout parce que: ces organes de presse sont de formidables moyens de pression, de chantage et de régulation contre tous ceux qui seraient à un niveau ou à un autre susceptibles de remettre en cause les intérêts économiques, financiers et politiques de leurs propriétaires respectifs, que ce soient des citoyens ou des États.

Qu'en est il aujourd'hui des réseaux sociaux qui dans un temps pas si lointain ont été à l'origine des révolutions arabes ?

Une étude de l'Université d'Oxford portant sur 28 pays publiée en juin, affirme que des réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter, destinés à l'origine à être des plate-forme de liberté d'expression, "sont aussi devenus des outils de contrôle social" dans de nombreux pays. Des gouvernements emploient de très

nombreuses personnes pour : créer des contenus, influencer l'opinion et interagir avec le public dans leur pays ou à l'étranger. Cette étude conclue que « **tous les régimes autoritaires font des campagnes via les réseaux sociaux à destination de leur propre population** ». Sont-ce les seuls ?

Pour Thierry Mariani un de nos députés LR qui s'en félicite, bien sûr, « **c'est bien Plus efficace qu'un blinde.** »

Ils créent l'impression qu'il y a un réel soutien profond, positif et durable, pour un candidat, une cause, une politique ou une idée. Ce faisant, ils représentent un réel danger politique et social.

Il nous faut prendre conscience de l'ampleur du défi. Nous devons comprendre que ce type de propagande constitue une attaque délibérée contre la démocratie. La pire menace provient non des hommes politiques qui mentent, mais de ceux qui sont indifférents à la vérité, qui se contentent de « *dire des conneries* ». Et hélas ceux là, par la magie de petites phrases reprises ad libitum par des médias, avides de bon mots, font souvent la une de l'actualité.

Abondance d'information rareté d'attention, est ce cela qui provoque l'indifférence à laquelle nous sommes confrontés ?

Je n'ai aucune autre solution que celles que nous utilisons déjà :

- ◆ **Les conférences**, mais elles ne touchent que ceux qui sont déjà convaincus,

- ◆ **Les interventions scolaires** pour que, comme le souhaitait Condorcet en parlant de l'Éducation Nationale la classe des hommes qui raisonnent, celle des maîtres, devienne beaucoup plus importante que la classe des hommes qui croient celle des esclaves...

C'est mal parti, nous avons beaucoup moins de fans que Johnny Halliday, pourtant un exilé fiscal revendiqué.

Pour continuer dans la désespérance parlons maintenant du **Projet diabolique de l'Europe pour les demandeurs d'asile**

« *Les États membres font tout pour externaliser la demande d'asile à des pays tiers.* Cette notion de « *pays tiers sûr* » avait été appliquée « *de manière sauvage* » aux frontières françaises, notamment à l'aéroport de Roissy, avec le renvoi de demandeurs d'asile vers le Cameroun ou la Tanzanie.

Cette pratique avait cessé à la suite d'un arrêt du Conseil d'État qui établissait que cette notion était contraire à la Convention de Genève et à la Constitution française.

Il n'y a pas de définition juridique de ce qu'est un pays tiers sûr. Dans ce projet de l'Europe il est envisagé de traiter la Lybie comme un pays tiers en partie sûr, ensuite on nous fera sans doute pleurer sur les pauvres réfugiés africains victimes collatérales de ces politiques aberrantes...

« tous les régimes autoritaires font des campagnes via les réseaux sociaux à destination de leur propre population »

../..

Autre raison d'inquiétude, le sort des « dublinés » qui n'est pas près de s'améliorer en France.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture une proposition de loi qui renforce l'arsenal juridique permettant leur placement en rétention.

Cette nouvelle loi parce que le 15 mars 2017, la Cour de justice de l'Union européenne avait considéré que les placements en rétention n'étaient autorisés que si les critères permettant de craindre un risque de fuite étaient précisés dans la loi.

Un deuxième arrêt daté du 27 septembre 2017, émanant cette fois de la Cour de cassation, ajoutait « *qu'en l'absence de disposition contraignante de portée générale, fixant les critères objectifs sur lesquels sont fondées les raisons de craindre la fuite du demandeur d'une protection internationale qui fait l'objet d'une procédure de transfert* », les placements en rétention des dublinés devenaient illégaux.

Et bien voilà qui est réparé, les dublinés vont pouvoir être privés de liberté éventuellement pour 90 jours si cela est également voté.

(1) **Cécile Gouget** : « *Big Data et libertés numériques* » dans la **LETTRE 76** et sur le site : <http://site.ldh-france.org/metz/2017/12/27/big-data-libertes-numerique/>

PROJET ASSOCIATIF

Vie de l'association

1. Les militants

Faire en sorte que les militants arrivent à trouver leur place dans ce que nous proposons.

Pour cela, il est indispensable, pour chaque proposition, à chaque fois de se poser la question de la participation possible, sous quelle forme, sur place ou à distance. Il est important que nos militants invisibles deviennent plus visibles, déjà au sein de la section.

2. Circulation des informations

Pour que les adhérents puissent se mobiliser, il faut qu'ils soient informés. L'information en interne circule déjà. Mais souvent on pense d'abord à partager les infos avec ceux qui sont proches, ceux avec qui on a l'habitude de travailler. Il faut arriver à étendre ce cercle et pour cela avoir une démarche de communication qui soit systématique vers les adhérents. Il ne faut pas présumer de l'intérêt possible ou non des adhérents et il faut mettre en place une démarche systématique.

L'antenne de Thionville fait sa vie à part. Les relais entre Metz et Thionville ne sont pas faciles (distance, disponibilités...). Il serait sans doute préférable que Thionville se constitue en section et structure sa vie de section de façon indépendante.

Le groupe théâtre et la section doivent travailler davantage en synergie. Le manque de disponibilité est sans doute là aussi un facteur de prise de distance. Il nous faut trouver le moyen de construire de façon plus collective les projets.

3. Le financement des actions, des projets

Les associations pour vivre ont besoin de financements.

Les recettes se constituent :

- Des cotisations
- Des subventions
- Éventuellement de produits de ventes (à l'occasion de la projection d'un film par exemple).

Les subventions sont maintenant associées à des appels à projet. Une telle pratique demande à la fois une vigilance sur ces appels à projet et une anticipation. Pour les idées au dernier moment, il faut faire sur nos fonds propres.

Être dans faire, mettre en place des actions ne suffit pas...

Les domaines d'action de la LDH sont vastes. Il est nécessaire de se donner le temps de prendre du recul par rapport aux

Mais tous ces textes de plus en plus coercitifs, tout en augmentant le prix de l'exil, donc le développement de l'activité de passeurs qui semble maintenant plus rentable et moins dangereuse que le trafic de drogue, n'empêchent pas la venue de nombreux migrants.

Ils rendent leurs situations de plus en plus inextricables, les laissant pour beaucoup sans ressources et sans avenir. Et à la permanence du lundi j'ai l'impression de seulement faire semblant de les aider en répondant à leur demande qui pour moi ne peut aboutir.

Alors :

- ◆ distribuer la bonne parole,
 - ◆ être dans l'aide humanitaire,
 - ◆ appliquer des lois totalement incohérentes et inhumaines,
 - ◆ où se situer pour être en paix avec sa conscience ?
- Moi je ne sais plus et vous qu'en pensez vous ?

Geneviève Grethen

différents dossiers mis en avant par l'actualité. Ceux-ci se succèdent à un rythme soutenu. Pour mesurer les enjeux, il nous faut anticiper en nous formant, en travaillant sur des thématiques larges, portées par des militants prêts à partager leurs connaissances, leur travail, leurs questions. Il est nécessaire que nous nous ménagions des espaces de débat. C'est ce que nous avons commencé à faire avec le travail proposé par Cécile sur le thème libertés et numérique. Ce travail peut se réaliser entre nous, ou avec d'autres lors de conférences, ciné-débats... et qu'est-ce que ce serait bien si on pouvait s'appuyer sur les travaux des groupes de travail national...

Les actions

Une implantation et une action locale

En 2016 nous nous sommes mobilisés pour la signature de la charte européenne des droits de l'homme dans la cité. Notre postulat était qu'il est important de partir de l'échelon local, la ville, l'agglomération pour faire avancer les droits de l'homme. C'est l'idée qui a conduit à la rédaction de la charte européenne des droits de l'homme dans la cité.

Cela correspond à nos implications, aux nombreux partenariats noués avec les associations messines dans différents champs.

Accès aux droits/discriminations /racisme

- Tenue de la permanence
- Interventions en milieu scolaire : à partir du travail de Stéphane Arousseau. Formations de bénévoles susceptibles d'intervenir. Travail inter-associatif.

La solidarité

- Travail avec le réseau de solidarité sur les problématiques :
 - du droit au logement
 - du droit à la santé
 - du droit à la culture.

Éducation et droit à la scolarisation

- Vigilance et interventions pour la scolarisation des enfants. Il nous faut travailler des partenariats de vigilance
- Écrits de la fraternité
- Interventions en milieu scolaire Travailler les outils dont on dispose ou à créer.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

Cette année encore, nos activités nous ont amenés à nous mobiliser, seuls ou avec d'autres, pour défendre ou promouvoir un large éventail de droits.

Citoyenneté et démocratie

Voter en prison

2017 fut une année électorale riche, marquée surtout par l'élection présidentielle. Nous avons travaillé avec le centre pénitentiaire de Queuleu afin de faciliter l'accès au vote des détenus (information, recherche de mandataires...)

Délit de solidarité

A l'occasion de l'un des procès de Cédric HERROU, à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme de Metz, des associations participent à la mobilisation nationale contre le délit de solidarité. 138 citoyens ont signé une déclaration de solidarité avec les militants associatifs qui, en France, se retrouvent face à la justice pour être simplement venus en aide à des migrants. Ces déclarations ont été remises au Procureur de Metz le jeudi, 9 février.



Devant le palais de justice 9 février pour la remise des déclarations

Loi sécurité et terrorisme

Campagne à destination des députés. Organisation d'une conférence avec Patrick CANIN qui a fait le point sur le projet, et ses conséquences sur le droit :

- les périmètres de protection,
- les lieux de culte,
- les mesures individuelles de surveillance,
- les « visites-perquisitions » et les saisies administratives.



30 août conférence de Patrick CANIN

Soutien aux lanceurs d'alerte

Affaire LUXLEAKS

Nous avons été présents à plusieurs manifestations de soutien lors des différentes audiences à Luxembourg

Soirée de soutien aux lanceurs d'alertes

Cette soirée a été organisée avec Anticor, le PCF, les jeunes communistes en présence de Raphaël HALLET. Encore l'affaire Luxleaks, mais aussi le droit et la nécessaire protection des lanceurs d'alerte.

La LDH a organisé une collecte au profit des lanceurs d'alerte, pour financer leur défense.



Devant le Palais de justice de Luxembourg

Droit des enfants

Nous avons été amenés à intervenir à chaque fois qu'un camp de réfugiés se mettait en place à Metz afin que les enfants soient scolarisés. Ce travail a été mené par la LDH avec le soutien des associations du Réseau de Solidarité et celui de la FSU. Il a fallu travailler avec la municipalité et les services de l'éducation nationale. Nous avons effectué chaque semaine pendant plus d'un mois un travail de recensement des enfants sur le camp, d'inscriptions et d'accompagnement des parents le premier jour de scolarisation de leur enfant.



Sur le chemin de l'école

Accès aux droits, vigilance

➤ Permanence d'accès aux droits

Chaque lundi à Metz de 13h30 à 18h. lors de chaque permanence, nous recevons de 15 à 20 personnes. Une permanence mobilise 5 à 7 bénévoles. Lors de ces permanences, nous avons l'aide bénévole d'une avocate.

Permanences chaque samedi à Thionville, à partir de 10h jusqu'à quelquefois tard l'après-midi.



Local des permanences 11 rue des Parmentiers

➤ Organisation d'une formation droit des étrangers avec le GISTI

Les objectifs étaient :

- de coordonner les différentes interventions en droit des étrangers des associations sur la ville de Metz,
- d'essayer de parler un langage commun,
- de faire le point sur la mise en œuvre des modifications du CESEDA

135 personnes ont participé à cette réunion dont par exemple des personnels hospitaliers venus d'Épinal ou Strasbourg.



Formation au droit des étrangers

➤ Intervention en préfecture

Plusieurs citoyens vigilants, des associations nous ont signalés des attitudes inadaptées de la police vis-à-vis des migrants (harcèlement pour éviter qu'ils ne s'installent). Nous sommes intervenus auprès du Préfet pour attirer son attention sur la préservation des droits de l'homme :

- Pour les migrants
- Pour la police à qui on demande de régler des situations qu'elle n'a pas à régler.

Droit aux soins de santé

Plate-forme d'accueil médico-psycho-social à Metz

Depuis 2015, dans le cadre du Réseau de Solidarité des Associations messines, la Ligue des Droits de l'Homme (section de Metz) pilote ce projet aux côtés de Médecins du Monde (Programme Lorraine), de la Fondation Abbe Pierre (Agence Grand Est), du Secours Catholique- Moselle Meuse.

Ce projet d'accueil médico-psycho-social, inscrit dans le Contrat Local de Santé de la ville de Metz, a pour objectif prioritaire de construire et d'accompagner des parcours personnalisés d'accès aux droits et aux soins de santé pour des personnes en situation de précarité.

Interventions en milieu scolaire

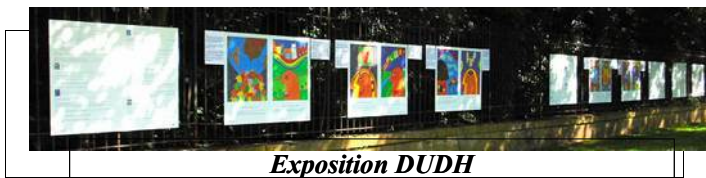
Interventions laïcité.

Projet mené avec d'autres associations : Ligue de l'enseignement, Couleurs gaies, Les Profanes, Le Cercle Jean Macé, les PEP.

Exposition itinérante

« *déclaration universelle des droits de l'Homme* ».

Les différentes écoles primaires de la ville de Metz peuvent emprunter des panneaux illustrant les articles de la DUDH. Cette exposition circule et est toujours demandée.



Exposition DUDH

Théâtre

Présentation de la pièce « Je suis un homme » dans les lycées de Château-Salins et Metz Jean XXIII, qui a concerné environ 200 jeunes et professeurs

Écrits de la fraternité

Des écoles, des classes se sont mobilisées autour du thème « *mieux vaut du pain en temps de paix que de la brioche en temps de guerre* », deux classes ont été récompensées au niveau national.

**« OUVREZ-MOI CETTE PORTE
OÙ JE FRAPPE EN PLEURANT »**

Apollinaire, premier vers du poème *Le Voyageur*
Thème du concours 2017/2018

Discriminations, antiracisme

Participation au « novembre de l'égalité » organisé par la municipalité. Contribution à l'élaboration d'outils pour questionner à propos des discriminations.

Campagne anti-raciste, anti-préjugés menées au sein du collectif #jenesuispasunpigeon() à l'occasion de la campagne présidentielle.

Présence à la Gay Pride

Théâtre

10 représentations de la pièce, « *Je suis un homme* », par la troupe « *Horizon Théâtre* », soutenue par la Section ont accueilli un public nombreux environ 800 personnes :

- ✓ à la mairie de Verny,
- ✓ au festival migration à St Avold,
- ✓ à Creutzwald,
- ✓ à Metz,
- ✓ à la journée de migrants à Nancy,
- ✓ à la cité sociale de Fameck,
- ✓ à l'IRTS du Ban St Martin.



Aux Récollets « Fabrique de l'égalité »

Palestine

Ciné débat et conférences avec l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)

Communication

Numérique, la section dispose de :

- la LETTRE mosellane trimestrielle : N° 73, 74, 75, 76 (version papier aussi)
- la page Facebook
- le site de la section de Metz
- le compte Twitter

Étudiant dans ma ville

Nous étions présents sur le campus avec un stand.

Les réunions de section

Elles ont lieu, en général, une fois toutes les 6 semaines. Cette année, nous avons décidé d'animer des réunions de section par thèmes, réunions animées par l'un d'entre nous, à tour de rôle :

- ◆ Bernard Leclerc a animé la réunion sur les mineurs isolés
- ◆ Cécile Gouget a animé la réunion sur le numérique et les libertés

Les activités de la section ont représenté, en un an, environ 3200 heures de bénévolat, soit 2 équivalents temps plein. Nombre d'adhérents : 102

Conclusion

La plupart des actions de la LDH Metz se font en partenariat avec les associations locales d'Éducation populaire, avec le réseau de solidarité des associations messines et avec les établissements scolaires.

PROJET ASSOCIATIF

(Suite)

La laïcité

○ Interventions en milieu scolaire en partenariat avec La ligue de l'enseignement, Couleurs gaies, Les Profanes, les PEP, Le cercle Jean Macé

○ La laïcité interroge aussi les entreprises qui sont confrontées au problème de l'expression de la religion dans le cadre du travail. Un champ à explorer ?

La citoyenneté

○ Travail avec la ville dans le cadre du novembre de l'égalité

Droits des femmes

• La mairie nous sollicite pour le 8 mars, il y a tous les ans un 25 novembre

• Il est nécessaire de nous inscrire dans un travail de coopération plus régulier afin de ne pas faire au dernier moment... et peut être avons-nous des problématiques spécifiques à porter.

Le soutien aux actions impulsées par le national

• Il y a eu l'État d'urgence, la Loi sécurité et terrorisme, les Actions (enfants ?) mineurs non accompagnés

• C'est une note un peu noire, mais je suis certain qu'il va y avoir encore pas mal de causes et de droits à défendre cette année...

LA SANTÉ DANS TOUS SES ÉTATS

Réunion de la section LDH – Metz 18 janvier 2018
Exposé de Geneviève GRETHEN et débat

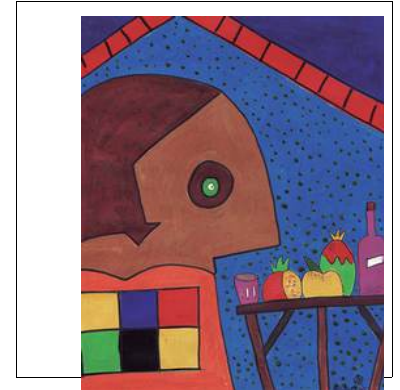
Nous n'avons pas le droit à la santé, mais le droit à la protection de notre santé.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948

Article 25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.



Quel niveau de protection :

Il faut distinguer la santé publique et la santé individuelle.

La santé publique :

Exemple obligation vaccinale. Cela relève de la santé publique. Nous avons éradiqué les graves maladies grâce à la vaccination de plus de 90 % de la population. La communication sur ce sujet a été très mauvaise. Elle n'est pas assez explicative.

Interdire les boissons sucrées dans les établissements scolaires relève de la santé publique.

La santé individuelle :

Prendre ou arrêter un traitement n'a de conséquence que sur la personne qui en fait le choix.

La sécurité sociale :

Elle a permis de diviser par trois la mortalité néonatale et d'augmenter l'espérance de vie.

L'espérance de vie augmente et donc l'âge des populations, les traitements sont de plus en plus nombreux, les cotisations n'ont pas augmenté depuis les années 80 : la Sécurité Sociale est en difficulté.

Pour les réduire, on diminue les remboursements des petits risques qui se montent à 35 %. Mais les petits risques peuvent avoir des conséquences... Des personnes sont obligées d'attendre pour se faire soigner. Du coup cela devient beaucoup plus coûteux pour la santé publique.

Les mutuelles :

Elles existaient avant la SS. Actuellement, elles n'ont de mutuelles que leur nom. Elles se sont mises en concurrence avec les assurances. Les mutuelles, pour survivre sont amenées à faire des choses qui ne relèvent pas de la maladie (courtage en énergie par exemple ...)

Les complémentaires sont maintenant obligatoires. Les petites entreprises prennent des complémentaires de base qui obligent les employés à compléter avec une autre complémentaire

La LDH pense que tout euro transféré de la Sécurité Sociale aux complémentaires est un euro de trop.

Le coût de la gestion de la Sécurité Sociale est de 6% alors que les frais de gestion des complémentaires est de 20 %

Fragilité des systèmes de protection :

Le seuil de protection a tendance à baisser dans certains pays européens, comme en Grèce. Dans ce pays, le système de santé a très vite périéclité.

Actuellement en France la gestion de la sécurité sociale et de l'hôpital est budgétaire. Actuellement, La hiérarchie administrative se renforce au détriment des personnels de soins. Par exemple, ce qui compte pour les comptes de l'hôpital, c'est de

faire de l'ambulatoire. Cela convient aux personnes très entourées, mais pas pour les personnes isolées.

Non recours aux soins :

C'est le point le plus important, le plus scandaleux. Ce point est renforcé par l'abandon du 1/3 payant.

Le 1/3 payant a été abandonné sous la pression des associations de médecins. Le 1/3 payant aurait rendu plus visible les dépassements d'honoraires.

Questions / débats :

- La solution n'est pas si facile : en éliminant les complémentaires et en ayant qu'une SS unique, cela coûterait beaucoup plus cher

- En Moselle, les cotisations sont plus importantes mais le remboursement de la SS est de 90 %

- L'impression est qu'avec la LDH, il suffirait de mettre plus d'argent dans la santé. On ne pose jamais la question du financement supplémentaire, de qui va payer, et c'est un peu démagogique

- L'idée de récupérer les 14 % de frais de gestion des complémentaires est intéressante.

- L'équilibre est maintenant plus difficile à réaliser pour la SS qu'avant.

- Vaccinations. La campagne a été désastreuse. Contradiction entre la SS et le système de médecine libérale

Prise en charge des étrangers :

La LDH milite pour qu'ils aient tous la CMU.

En France, tout le monde est pris en charge quand il y a un risque vital. Prendre en charge plus tôt permet d'éviter la dégradation de l'état de santé et coûte moins cher. C'est cet argument qui milite pour l'attribution d'une prise en charge pour tous, CMU ou AME.

Les migrants sont globalement jeunes et en bonne santé, mais leurs conditions de vie sont telles qu'ils peuvent devenir malades.

Santé sous contrainte dans les centres fermés :

La sécurité a pris le pas sur toute autre considération : certains détenus viennent se faire soigner menottés car le gardien est considéré responsable de tout ce qui peut se passer

Le traitement est retardé pour la plupart d'entre eux.

Santé au travail :

Les fiches d'exposition aux substances dangereuses ne sont plus obligatoires

L'intérêt des entreprises à protéger leurs travailleurs concerne prioritairement les grosses entreprises.

Les CHSCT ont été supprimés. Il conviendrait qu'ils soient remplacés par d'autres structures.

(suite page 8)

(suite de la page 7)

Il ne faut pas, de plus, déresponsabiliser les gens.

Par contre, certaines entreprises du bâtiment peuvent être irresponsables.

La sécurité cela prend du temps et certaines entreprises ne le prennent pas.

Prix des médicaments :

En 2014, un traitement très efficace de l'hépatite C a été réservé à certains patients du fait de son coût. ([les affiches de la campagne de Médecins du Monde que personne n'a voulu afficher](#))

Tous les nouveaux médicaments contre le cancer coûtent très cher.

Les firmes pharmaceutiques représentent 1104 milliards de dollars de chiffre d'affaire.

Mais c'est grâce à l'industrie pharmaceutique que le cancer est soigné. Certes, mais on tue la recherche publique...

Les firmes pharmaceutiques font un lobbying important auprès du gouvernement pour que les médicaments soient remboursés. De nombreux députés ont des liens avec les labos et font partie de la commission des affaires sociales.

Le générique :

Les médecins sont sollicités toute leur vie par les laboratoires qui présentent des médicaments. La revue « prescrire » elle est sans publicité et permet de s'informer.

Site intéressant :

transparence.sante.gouv.fr

La drogue : Qu'on arrête de criminaliser, mais qu'on poursuive les dealers. Les personnes qui ont consommé ne devraient pas aller en prison. Le cannabis peut être dangereux pour des jeunes qui n'ont pas terminé leur croissance, mais le plus dangereux ce sont des cachets de synthèse.

[L'intervention de Fabrice JOLIVET](#) à l'université d'automne que nous n'avons pas eu le temps de regarder
https://www.youtube.com/watch?v=rx4_J6FuRuM&feature=youtu.be

Illustration du préambule :

Un des 30 tableaux du peintre Elpuenta (Carlos Puente Ambrosio), illustrant la DUDH.



9 janvier devant le TGI de Metz

Déclaration commune CGT, FSU, LDH, ATTAC, Anticor, PCF : Rassemblement de solidarité avec les lanceurs d'alerte.

L'affaire LuxLeaks a mis en évidence, pour les populations dans toute l'Europe, le scandale de l'évasion fiscale et la complicité de l'État du Luxembourg. Le comité de soutien aux lanceurs d'alerte et de lutte contre l'évasion fiscale appelle à un rassemblement mardi le 9 janvier au Tribunal de Grande Instance de Metz à partir de 9h00 à l'occasion de l'audience au Tribunal pour la procédure engagée par Raphaël Halet et Édouard Perin pour mettre en lumière les méthodes de PWC et la grande célérité de la justice française qui a permis à une société luxembourgeoise de connaître le nom d'un journaliste qui ne faisait que son travail. Le secret des sources n'a pas été respecté. L'audience débute à 10h00.

Notes de lecture suite à la Conférence – débat d'Axel KAHN

Le 13 février à l'hôtel de ville de Metz, Axel KAHN nous a fait le plaisir et l'honneur de nous faire part de principes à l'aune desquels il aborde les sujets liés à la bioéthique, tels la procréation médicale assistée, la gestation pour autrui, la naissance sous X, les nouvelles technologies pour améliorer ou réparer l'Homme et enfin les débats éthiques autour de la fin de vie.

Occasion de lire ou de relire ses ouvrages :

- « Pensées en chemin. ma France des Ardennes au pays basque »
- « Entre deux mers, voyage au bout de soi »

Le récit de deux traversées diagonales de la France, tout d'abord de Givet à Saint-Jean-de-Luz en 2013, puis de la Pointe-du-Raz à Menton en 2014.

Des récits passionnants d'un marcheur épris de beauté et d'humanité...

Des récits riches de réflexions politiques sur la France réelle, ses difficultés et ses espoirs.

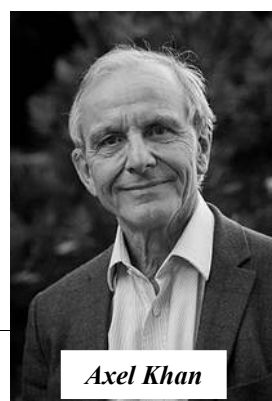
Lire aussi :

« Etre humain, pleinement » paru au livre de poche en 2017.

A partir d'un événement accidentel - la séparation de deux jumelles en Indonésie - Axel KAHN nous propose un grand texte philosophique et éthique qui souligne l'importance de l'environnement dans la construction de la personne.

C'est une réponse à la question : de quoi a-t-on besoin, au juste, pour être humain, pleinement ?

Hélène Leclerc



Axel Khan

LE PROJET DE LOI ASILE IMMIGRATION

Synthèse du décryptage de ce projet, fait par la CIMADE

Le projet de loi Asile Immigration, s'il est adopté par le parlement, va considérablement dégrader la situation de nombreux étrangers en demande d'asile ou de titre de séjour.

En effet, il instaure des mesures de contrôle et de tri pour empêcher l'entrée et favoriser l'expulsion.

I- Réduire les délais d'instruction et multiplier les procédures accélérées - Articles 5 à 8

Le délai d'appel à la CNDA passerait de 30 à 15 jours.

Sous couvert d'efficacité administrative, il s'agit d'exclure les personnes les plus fragiles, les moins entourées.

A savoir : en 2017, 41 % des demandeurs d'asile étaient en procédure normale, 21 % en procédure accélérée et 38 % sous le règlement de Dublin.

II- Accueillir sous surveillance - Article 9

Le projet de loi prévoit de répartir et cantonner les demandeurs d'asile dans certaines régions pour mieux les contrôler.

L'allocation ADA serait conditionnée par la résidence dans cette région, sans pour autant garantir l'hébergement.

Les centres d'hébergement seraient obligés de fournir à l'OFII la liste des personnes qu'ils logent, liste qui pourrait servir aux expulsions.

A savoir au sujet de l'hébergement des demandeurs d'asile en 2017 :

- 47 % étaient hébergés dans le cadre du dispositif
- 45 % n'étaient pas hébergés mais percevaient l'ADA
- 8 % n'avaient rien

III- Porter la durée possible de rétention à 90 jours, voire à 135 jours - Article 16

La privation de liberté est inutile : elle génère de la souffrance, mais n'a pas d'incidence significative sur le nombre d'expulsion.

La rétention pour situation irrégulière sur le territoire est une atteinte aux droits fondamentaux des personnes.

A savoir que la France a déjà été condamnée à 6 reprises par la cour européenne des droits de l'homme pour rétention de mineurs.

IV- Expulser sans attendre la décision du juge des libertés et de la détention (JLD) - Article 16

Le JLD contrôle la procédure de rétention dans les 48 premières heures de rétention.

Il est désormais question de revenir à l'intervention du JLD dans un délai de 5 jours, comme ce fut le cas avec la loi Besson.

Cela pourrait conduire à des expulsions sans audience préalable devant un juge.

V- Allonger la retenue dans un commissariat de police qui passerait de 16H à 24 H - Article 19

Lorsque la police soupçonne un séjour irrégulier, elle peut retenir la personne pour vérification du droit au séjour.

Aligner la durée de la retenue administrative sur celle de la garde à vue revient à assimiler le séjour irrégulier à un délit, ce qu'il n'est pas au regard de la cour de justice européenne.

VI- Contrôler en assignant à résidence - Articles 11 à 14

L'assignation à résidence est présentée comme une mesure alternative à la rétention.

Le projet de loi prévoit sa généralisation : toutes celles et ceux qui se voient refuser leur demande de titre de séjour ou d'asile pourraient être assignés à résidence, que ce soit chez eux ou dans un lieu d'hébergement.

Leur expulsion pourrait donc avoir lieu à tout moment.

VII- Bannir de l'espace Schengen - Articles 11 et 12

Si une personne sous le coup d'une OQTF se maintient en France, elle se verrait systématiquement appliquée une mesure d'interdiction de retour sur le territoire. Rester en France malgré le refus du dossier par l'administration signifiera une vie de clandestinité et cela pourrait concerner des milliers de personnes.

A cela s'ajoute une interdiction de circulation pour des per-

sonnes étrangères, mais qui sont en situation régulière en Europe. Cette interdiction peut être de trois ans, modulable en fonction de la situation de la personne.

VIII- Banaliser l'usage de la Visioconférence dans de multiples procédures - Articles 6-9-12-16

La Visioconférence pourra être utilisée sans le consentement de la personne devant la CNDA, devant le JLD, en centre de rétention...

L'avocat n'est plus tenu d'être aux côtés des personnes, mais pourrait rester avec le juge au tribunal.

Autre mesure : le tribunal pourrait être délocalisé directement au centre de rétention.

De manière évidente, les personnes étrangères sont considérées comme des justiciables de seconde zone.

IX- Reconnaître et « en même temps » limiter le droit de déposer deux demandes en parallèle : titre de séjour et demande d'asile - Article 20

La demande de titre de séjour serait limitée par un délai fixé, qui ne pourra pas être dépassé sauf circonstances nouvelles.

De nombreuses personnes qui ont fait leur vie en France ne pourraient plus déposer de demande de titre de séjour, faute de circonstances nouvelles.

Par ailleurs, les Dublinés ne seraient plus concernés par ce droit de double demande.

X-Complexifier la procédure de reconnaissance d'enfants français - Article 27

Cela concerne les couples non mariés : le parent français devrait faire la preuve de sa contribution à l'éducation et à l'entretien de l'enfant pour que le parent étranger puisse déposer une demande de titre de séjour.

Les enfants dont le parent français est absent seraient doublement pénalisés, d'abord par l'absence du parent, puis par l'impossibilité de l'autre parent de régulariser sa situation.

Ce qui n'est pas abordé dans le projet de loi :

- Rien sur les réponses à apporter à des personnes qui ont subi des parcours migratoires traumatisants
- Rien sur la situation des personnes sans papiers ou aux « droits incomplets » qui vivent dans l'angoisse et la précarité, et dont l'expulsion est de toute évidence irréaliste et humainement inconcevable.
- Rien sur la situation des mineurs isolés devenant majeurs
- Rien sur la réponse à apporter aux réfugiés climatiques qui seront de plus en plus nombreux à frapper à notre porte dans les années à venir
- Rien sur la solidarité qui, au lieu d'être criminalisée, devrait plutôt être encouragée.
- Rien sur l'enfermement des enfants en centre de rétention (275 en 2017.)
- Rien sur la régularisation des travailleurs sans papiers, alors que le séjour des travailleurs riches ou diplômés est favorisé... Et pourtant, tout le monde sait que des secteurs entiers de l'économie vivent grâce aux « sans papiers » : bâtiment, sécurité, nettoyage, restauration.

La Ligue des Droits de l'Homme, aux côtés des associations humanitaires, attend de l'État des réponses dignes, humaines et respectueuses des droits.

Seule la mise en place d'une politique nationale de l'accueil peut faire en sorte que Blida n'existe plus en 2018 .

Hélène LECLERC

Communiqué de la section LDH-Metz concernant Hélène YLDIZ

Hélène YLDIZ est élève au lycée Saint Exupéry de Fameck. Elle a été sélectionnée comme finaliste pour le concours de plaidoirie organisé par le mémorial de Caen.

La finale a eu lieu le 26 janvier. Hélène YLDIZ a obtenu le prix de l'engagement citoyen.

Comme tous les candidats, elle a choisi un thème à défendre, une injustice qui la touche : les alevins en Turquie.

Sa plaidoirie évoque l'absence de liberté de culte en Turquie, les pressions sur les minorités. Elle s'appuie sur les récits de ses parents, de ses grands-parents, de sa famille restée en Turquie. Elle met en regard ces récits et la déclaration universelle des droits de l'homme. Elle souligne les décalages.

Souligner des décalages, c'est faire une analyse politique de ce qui se passe dans le pays, au regard de la

déclaration universelle des droits de l'homme.

Dans un jugement rendu le 26 avril 2016, la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a donné raison à 203 plaignants turcs de confession alévie reconnaissant que la Turquie violait leur liberté religieuse garantie par l'article 9 de la convention européenne des droits de l'homme, et les discriminait, en vertu de l'article 14.

Hélène est une lycéenne. Elle participe à un concours organisé au sein de l'Éducation nationale afin de promouvoir l'exercice de la citoyenneté. Elle obtient le deuxième prix national et mérite donc d'être félicitée et encouragée.

Au lieu de cela, depuis sa plaidoirie à Caen, elle est harcelée sur les réseaux sociaux.

Cette pression est intolérable.

ASILE et IMMIGRATION

Rencontre avec les députés mosellans

Un projet de loi porté par le ministre de l'intérieur. Ce ministère a comme mission de garantir la sécurité des personnes et des biens, de protéger la population contre les risques ou fléaux de toute nature (site ministère de l'intérieur). Ce choix, au niveau symbolique nous indique qu'il est surtout nécessaire de se protéger des réfugiés, de l'immigration. Ce ne sont pas l'asile, l'accueil, la protection qui sont privilégiés. Le texte de ce projet de loi est marqué par cet esprit et suscite de l'inquiétude car il limite l'accès aux droits des demandeurs d'asile ou de titres de séjour.

Metz est un guichet unique d'enregistrement de la demande d'asile pour toute la région Lorraine. La ville est une ville d'arrivée des migrants. Les associations messines en contact avec les réfugiés interviennent dans des champs comme l'apprentissage du français, l'accès au droit, l'aide alimentaire, l'aide médicale, l'hébergement et le logement. Elles connaissent bien les difficultés auxquelles sont confrontés les réfugiés. Depuis de nombreuses années, à Metz, des camps se constituent, des camps dans lesquels les conditions de vie sont indignes.

Dix sept de ces associations ont souhaité interpeller les députés de Moselle avant l'étude du projet de loi à l'assemblée ainsi que sur la nécessité d'un dispositif de premier accueil à Metz. Belkir Belhaddad et Brahim Hammouche se sont rendus à notre invitation.

Nous leur avons soumis les questions

- du délai d'accès au guichet unique, qui nous semble être le seul délai qui puisse être réduit sans réduire les droits.
- de la problématique des jeunes ni mineurs, ni majeurs et du passage de la minorité à la majorité et de son accompagnement
- des parcours migratoires traumatisants qui ne sont pas pris en compte, et de la nécessité de distinguer les trafiquants

d'être humains des personnes qui viennent en aide par solidarité.

- des personnes non régularisables/non expulsables et des possibilités de régularisation.

Nous avons aussi évoqué la nécessité d'avoir du courage politique. La position gouvernementale nous semble être une position dictée par la peur, la peur de heurter un électorat xénophobe. Il est important de délivrer des messages forts. Après le constat de l'échec du dispositif Dublin (sensé organiser la prise en charge de l'étude du dossier de demande d'asile entre pays européens), un participant a proposé que par exemple la France sorte de ce dispositif et accueille les personnes souhaitant demander l'asile en France, et cela sans attendre une décision européenne.

A la suite de cette rencontre, nous espérons que leur vigilance sur des points essentiels en matière de droit, de dignité et d'humanité fera écho à nos préoccupations.

Depuis cette réunion, nous connaissons les résultats des élections italiennes. On ne peut pas attribuer à la France de Hollande ou de Macron une attitude solidaire de l'Italie dans le domaine de l'accueil des migrants. Ils ont verrouillé la frontière italienne, même au mépris du droit (un préfet condamné). Ce manque de solidarité, ce manque de courage politique est sans doute une des causes du nouveau paysage politique italien.

Bernard LECLERC



Human Flow

Suivez-nous sur la toile :



<http://site.ldh-france.org/metz/>



<https://twitter.com/LDHMetz>



<https://www.facebook.com/LDH-section-METZ-871286599588996/>

INTERDICTION DE LA PRÉSENCE DE JOURNALISTE LORS DES PERQUISITIONS JUDICIAIRES

Lorsque la question de la conciliation entre le secret de l'instruction et la liberté de la presse se retrouve dans les prétoires français, c'est en général en faveur du secret de l'instruction qu'elle est tranchée.

Pour rappel, l'article 11 du code de procédure pénale dispose que « la procédure au cours de l'enquête et de l'instruction est secrète ». « Toute personne qui concourt à cette procédure est tenue au secret professionnel dans les conditions et sous les peines des articles 226-13 et 226-14 du code pénal »

Sur le fondement de cet article, sont régulièrement condamnés du délit de recel de violation du secret de l'instruction, des journalistes qui publient, pendant la période de l'instruction, des informations obtenues par des personnes tenues au secret.

La décision QPC du Conseil constitutionnel du 8 mars 2018 entérine une nouvelle limite au libre exercice de la liberté d'information.

Les sages de la rue de Montpensier ont en effet validé une jurisprudence de la chambre criminelle de la Cour de cassation qui considère, depuis un arrêt du 10 janvier 2017, que la présence d'un journaliste lors d'une perquisition, même autorisée par l'autorité publique, « porte nécessairement atteinte au secret de l'instruction et aux droits de la défense ». Elle en tire comme conséquence qu'il s'agit d'une cause de nullité sans que la personne concernée n'ait à démontrer un grief, c'est-à-dire une atteinte à ses droits.

L'arrêt pose donc un principe absolu auquel ni l'autorisation des forces de l'ordre, ni l'autorisation de la personne concernée par la mesure ne permet de déroger. Malgré cela, le Conseil constitutionnel juge que l'atteinte à l'exercice de la liberté d'expression et de communication qui résulte des dispositions contestées est « nécessaire, adaptée et proportionnée à l'objectif poursuivi ».

La décision du Conseil constitutionnel est critiquable à double titre.

D'une part, elle ouvre incontestablement la voie à un élargissement de la jurisprudence de la chambre criminelle à d'autres actes d'instruction. Les journalistes risquent, dans un futur proche, d'être interdits de participer à des interpellations ou encore des gardes à vue. D'ailleurs, dans une dépêche du 27 avril 2017, le ministère de la justice a d'ores et déjà recommandé aux parquets de France d'interdire la présence de journalistes dans tous les actes d'instruction.

D'autre part, elle ne prend pas en compte la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur les restrictions admissibles à la liberté d'expression.

Certes le juge européen tolère les atteintes à la liberté d'expression dans la mesure où celles-ci sont prévues par la loi, répondent à un but légitime et sont nécessaires dans une société démocratique. En l'espèce les deux premières conditions ne posent pas de difficulté. L'atteinte au droit de recevoir ou de communiquer des informations est prévue par le code de procédure pénale dans le but légitime de protéger la présomption

d'innocence des personnes mises en examen et de garantir l'efficacité de l'enquête pénale. En revanche, c'est sur la dernière condition que pourrait intervenir la censure du juge européen. En effet cette condition impose, à la Cour, un contrôle de proportionnalité entre l'atteinte à la liberté et le besoin social impérieux. A cet égard, la Cour va apprécier si l'interdiction des journalistes lors des perquisitions est le seul moyen de garantir la présomption d'innocence et l'efficacité de l'enquête.

S'agissant de l'efficacité de l'enquête, il semble que le régime préexistant d'autorisation délivrée aux journalistes par l'autorité publique suffisait à garantir cet objectif. Sur la présomption d'innocence certaines garanties pourraient être prises, à savoir soumettre la participation des journalistes au consentement de la personne concernée ou encore floutée les images qui permettent l'identification de la personne concernée et de son domicile.

Notons que la jurisprudence antérieure de la chambre criminelle qui limitait la sanction de la nullité de la perquisition filmée par des journalistes aux hypothèses dans lesquelles la personne mise en cause pouvait démontrer une atteinte à ses droits, était beaucoup moins attentatoire à la liberté d'expression.

Pour toutes ces raisons, la jurisprudence de la chambre criminelle et du Conseil constitutionnel risque de ne pas passer le filtre du contrôle de proportionnalité.

De surcroît, en dépit de son attachement à la présomption d'innocence, la Cour de Strasbourg rappelle avec constance que lorsqu'un débat d'intérêt général est en cause, les atteintes au travail des journalistes doivent s'apprécier avec la plus grande prudence. Dans une recommandation de 2003, le comité des ministres du Conseil de l'Europe souligne l'importance des reportages réalisés sur les procédures pénales pour informer le public et

permettre à celui-ci d'exercer un droit de regard sur le fonctionnement du système de justice pénale.

La position sans nuance des juges français expose donc la France à une condamnation de la Cour européenne.

Pour le quatrième pouvoir cela signifie que la décision du Conseil constitutionnel ne sonne peut être pas le glas des reportages sur les perquisitions. A charge cependant pour les journalistes de démontrer, au juge européen, l'utilité de leurs reportages dans le débat démocratique. Amateurs de sensationnalisme s'abstenir !

Grâce FAVREL

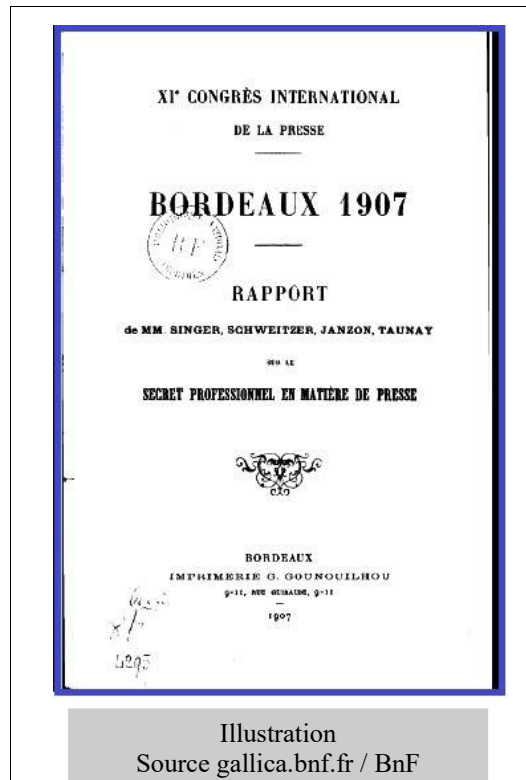


Illustration
Source gallica.bnf.fr / BnF

LE RAPPORT SPINETTA

Les médias ont largement relayé les conclusions du énième rapport sur la SNCF et la volonté du Président de la République de mener une réforme par ordonnances. Procédure qui interdit tout réel débat parlementaire et porte atteinte à la vie démocratique de la nation.

Le "Spinetta" est un rapport de commande, il passe poliment sur les responsabilités du commanditaire. On pourrait oublier que la SNCF est une entreprise publique directement et totalement placée sous le contrôle de l'Etat, et que si quelqu'un « a donné » depuis une trentaine d'années une priorité à la grande vitesse, négligé le reste du réseau et cafoillé lamentablement sur le fret, ça ne peut être que l'Etat, ou la SNCF avec la bénédiction de l'Etat. Alors que, tous opérateurs confondus, entre 2001 et 2011, le fret ferroviaire est passé de l'indice 100 à l'indice 137 en Allemagne, 117 en Suède, 116 en Grande-Bretagne, 104 pour l'ensemble des pays de l'Union européenne, il a chuté à 59 en France. Cherchez l'erreur !

Raisonnant essentiellement sur l'aspect du coût, le rapport néglige les dimensions positives et les potentialités du rail: les questions environnementales, l'aménagement du territoire, l'intermodalité entre autres sont à peine évoquées.

Voici un large extrait d'un article ⁽¹⁾ paru sur le Club, l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Il a le mérite de proposer un éclairage différent sur un sujet qui nous concerne tous mais pour lequel le débat nous est confisqué.

« Avec la réforme par ordonnances de la SNCF, le gouvernement suit une stratégie déjà mise en oeuvre par Thatcher et Reagan au Royaume-Uni et aux Etats-Unis : S'en prendre aux secteurs les plus syndiqués, les plus solidaires (les contrôleurs aériens pour Reagan, les mineurs pour Thatcher), attirer la vindicte de la population contre eux, leur supprimer leurs droits... Et ce faisant, réduire la norme générale en terme de droits sociaux *pour tout le monde*. C'est ce qui se passe actuellement avec les cheminots. Le gouvernement veut "se les faire", parce qu'ils évoluent avec un régime de formations, de retraites et d'indemnités qui est très social, trop peu libéral, puisque l'entreprise comme les salariés y cotisent plus : Ce régime est la démonstration qu'on peut prendre une partie de la valeur ajoutée d'une organisation et la répartir équitablement au sein d'un collectif de travail. Or, le gouvernement veut l'inverse pour nous tous : L'ubérisation, où chaque travailleur est isolé et économise tout seul de son côté pour des risques pourtant liés au travail (accidents, maladies, vieillesse...), dont l'entreprise peut se laver les mains, contrairement à la SNCF qui est soumise à de multiples responsabilités sociales et sanitaires.

Qu'est-ce que les autres groupes professionnels vont gagner de la suppression du statut de cheminot ? A court terme, la satisfaction malsaine de se dire que "c'est bien fait pour eux, y a pas de raison que moi je trime sans compte pénibilité et pour partir plus tard à la retraite, et qu'eux non !" A long terme, un effet simple et avantageux pour le patronat : Il n'y aura plus de catégories "privilegiées" auxquelles vous pourrez vous comparez, de système que vous pourrez revendiquer. Le privilégié, ce sera *vous*. Le prochain groupe professionnel sur la liste, c'est sans doute *le vôtre*. Alors, on se réjouit que le mieux loti tombe, ou on se bat avec lui pour avoir la même chose que lui, à savoir une meilleure répartition des gains d'un collectif de travail ?

Les récents sondages décrivent une opinion publique soutien du gouvernement. A croire que les salarié.e.s du privé à qui on a retiré une flopée de droits en septembre dernier, les fonctionnaires que le gouvernement harcèle constamment ou encore les personnels des services et du commerce qui croulent sous un management dégueulasse se disent qu'il n'y a pas de raison qu'il existe encore dans ce pays un îlot de travailleuses et de travailleurs qui ont encore une sécurité sociale efficace, qui peuvent partir à la retraite un peu avant que leur boulot ne les tue, qui cotisent plus pour avoir plus de droits. Qu'il n'y a pas de raison qu'eux aussi ne connaissent pas les affres du RSI, les faibles remboursements de la MSA, les queues aux caisses primaires d'assurance maladie. Ce raisonnement est presque compréhensible quand on sait combien les gens souffrent, mais il est le signe terrible d'un peuple divisé, de travailleuses et de travailleurs pour qui la solidarité de classe a cédé la place au ressentiment entre corporations que les puissants opposent les unes aux autres en bons cyniques qu'ils sont. Eux regardent cela de haut et se marrent : "Qu'ils continuent de cracher sur les cheminots pendant que nous augmentons nos milliards sur leurs dos à tous".

Refusons ce scénario qu'ils ont écrit d'avance pour nous. Faisons dérailler leurs plans dégueulasses et soutenons les cheminots. La manifestation est le 22 mars. »

(1): <https://blogs.mediapart.fr/revue-frustration/blog/280218/pourquoi-le-gouvernement-veut-se-faire-les-cheminots>



NOS PEINES

Nous avons appris avec regret le décès de Monique Decker, survenue le 25 février 2018.

Nous nous associons à la douleur de Charlie, ses enfants, petits enfants et amis. Présidente de la section LDH de Longwy, Déléguée régionale de Lorraine nous avons partagé de bons moments et de nombreux engagements au fil des années passées.

LA PLUS BELLE DECLARATION D'AMOUR

« En 2018, pour marquer le 70^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'Association pour les Nations Unies (APNU) mènera une campagne participative avec les jeunes francophones de Belgique, afin de diffuser et faire vivre les 30 articles de la Déclaration avec cette invitation, » je cite :

« *La plus belle déclaration d'amour de l'humanité a 70 ans partageons-la.* »

Imaginons un instant recevoir une telle invitation dans notre boîte aux lettres ... cela ferait peut-être sourire et pourtant, à y regarder de près, que signifie aujourd'hui le texte adopté en 1948, juste après une des périodes les plus sombres de l'Histoire ?

Certaines malgré le monde, et d'éclairer l'absence, je écris ici le des femmes, hommes, qui sents dans la lective ...

Une « dé-d'amour » si elle, si elle vie de réali- preuves mises en application, c'est certes une belle lettre, mais elle restera rangée au fond d'un tiroir et deviendra vite...un souvenir !

Alors, en 2018, qu'est devenue cette volonté commune de construire une humanité fondée sur la fraternité entre les peuples et le refus de la barbarie ? Sur la justice et la liberté ?

La Déclaration Universelle reprend certes l'esprit de la Déclaration Française de 1789, quant aux droits et aux libertés, mais elle y inclut les droits sociaux, économiques, culturels...et elle lui donne surtout sa dimension universelle.

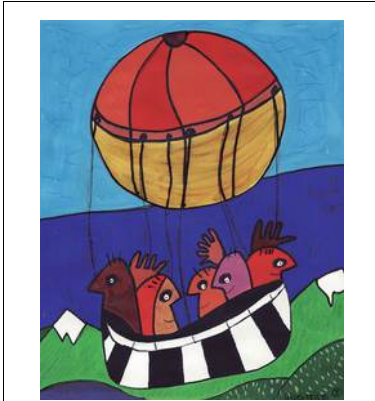
« Universelle » un adjectif qui concerne tous les pays de la terre, les puissants comme les fragiles, si ce mot a un sens au présent, est-ce de l'ordre de l'adhésion, de l'enthousiasme de l'engagement ? Ou est-ce de l'ordre du découragement, du scepticisme, du désintérêt ?

Autrement dit, les Droits de L'Homme ont-ils encore un avenir ?

C'est une évidence, entre le texte écrit à une certaine époque dans des circonstances particulières et notre monde contemporain, la distance est immense, pourtant, son esprit sur l'indivisibilité des Droits demeure plus vrai que jamais.

Au moment où j'écris ces lignes, les médias ne parlent que de la journée internationale des Droits des Femmes, et c'est bien ainsi puisque ce jour est célébré à travers toute la planète.

Hier, ces mêmes médias nous montraient une région de l'Inde, un pays, où parmi d'autres dans le monde, naître fille est une malédiction : où la préférence ancestrale pour les garçons fait que des petites filles sont éliminées avant leur naissance ou après... uniquement parce



Article 3*

personnes temps qui meurent des pour le continuent même dans pourrais nom de bien de bien des restent pré-mémoire col-

claration belle soit-n'est pas sui-

sations, de pour dire le reste à ac- il est aussi symboles si, on ne peut la parole des quand elles violences sont victimes l'impunité ient les

On a vu dernier la internationale journée mon- contre l'excision afin de mobiliser les États pour briser la loi du silence...

qu'elles sont des filles.

Sur 29 pays d'Afrique et du Moyen Orient, l'excision, cette mutilation infligée aux femmes au nom de la tradition, reste une pratique qui demeure coutumière...

Au moment où j'écris ces lignes, alors que plus des deux tiers des pays du monde ont aboli la peine de mort, elle reste toujours en vigueur dans certains états, que ce soit dans des dictatures ou dans des régimes dits « comme les autres ».où dans les prisons règnent la terreur et la torture...

La peine de mort recule mais continue de diviser, au Texas, 4 condamnés ont été exécutés en 2017.

Au moment où j'écris ces lignes, des milliers de Migrants cherchent une terre d'accueil et frappent à nos portes... partout en Europe, on voit alors des barrières qui se dressent, des partis d'extrême droite qui se renforcent et crient à haute voix leur haine de l'étranger.

Les atteintes aux Droits de l'Homme sont ici et ailleurs, aucun continent n'est épargné.

La liste pour dire le reste à ac- il est aussi symboles si, on ne peut la parole des quand elles violences sont victimes l'impunité ient les

On a vu dernier la internationale journée mon- contre l'excision afin de mobiliser les États pour briser la loi du silence...

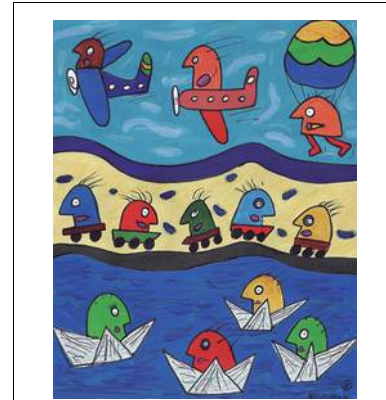
On a vu aux Etats-Unis une jeunesse manifester contre les armes après la tuerie en Floride..

Alors à ceux qui pensent « c'est un combat inutile et dépassé » une seule réponse : Si nous baissions les bras, que dirons- nous aux générations suivantes ? Nous ne verrons pas la fin de ce combat, mais chaque avancée si modeste soit-elle est une victoire sur l'obscurantisme.

Les bâtisseurs des cathédrales ou des pyramides qui ont posé la première pierre d'un édifice n'ont pas vu la réalisation de leur œuvre, elle a été poursuivie par d'autres.

« Cela semble impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse » disait Nelson Mandela. Alors, que vivent les Droits de l'Homme !

Françoise Maix pour la section de Metz



Article 13*

serait longue combat qui complir, mais parsemé de d'espoir, ain- plus ignorer femmes disent elles dont elles et dénoncent dont bénéfic- agresseurs... le 6 février communauté célébrer la diale de lutte

"Cela semble impossible jusqu'à ce qu'on le fasse"

*La Déclaration universelle des Droits de l'Homme illustrée par Elpuntea (Carlos Puente Ambrosio) www.elpuntea.blogspot.com

***Article 3 :**

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

***Article 13 :**

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

La LETTRE

Ligue
des **droits de**
l'Homme



Fédération
de Moselle



De la L.D.H.

Note d'information de la Fédération MOSELLANE

Janvier – février – mars 2018

Numéro :77

① **ÉDITORIAL**

② **COMPTE RENDU A.G. 2017**

③ **SEPT ANS DE PRÉSIDENTE**

④ **PROJETS ASSOCIATIFS**

⑤ **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

⑥ **PROJETS ASSOCIATIFS (suite)**

⑦ **LA SANTÉ DANS TOUS SES ÉTATS**

⑧ **DEVANT LE TGI DE METZ**

⑧ **NOTES CONFÉRENCE Axel KHAN**

⑨ **PROJET DE LOI ASILE
IMMIGRATION**

⑩ **COMMUNIQUÉ POUR
Hélène YLDIZ**

⑪ **INTERDICTION DE LA PRÉSENCE
DE JOURNALISTE LORS DES
PERQUISITIONS JUDICIAIRES**

⑫ **RAPPORT SPINETTA**

⑫ **NOS PEINES**

⑬ **LA PLUS BELLE DÉCLARATION
D'AMOUR**

⑭ **ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ**

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

Pour défendre et promouvoir les droits et les libertés. Un programme immense dont la Ligue des Droits de l'Homme accomplit sa part.

Un travail qui se fait à la fois en portant des actions, des idées (actions en milieu scolaire) et des débats.

Le ruissellement est plus crédible dans le domaine de la diffusion des idées, que dans le domaine de l'économie et de la fiscalité !

Chaque adhérent contribue à porter les valeurs de la LDH.

Adhérer, faire adhérer contribue à notre force.

Et si certains souhaitent se mobiliser davantage et militer, ils sont les bienvenus et les champs d'intervention sont nombreux.

En mars avril, nous sommes mobilisés par:

- **La loi asile immigration** : en mars le projet est discuté en commission des lois et par la commission sociale. L'examen par les députés aura lieu en avril.

Nous avons rencontré les députés avec d'autres associations du réseau de solidarité

Nous organisons avec le MRAP une projection débat le 14 mars à 20h45 du film Human Flow au Caméo Ariel à Metz.

Nos restons mobilisés pour qu'il n'y ait pas de nouveau un camp de Blida en 2018.

- **Le travail avec l'éducation nationale – interventions en milieu scolaire**
Écrits de la fraternité portant cette année sur l'hospitalité.

Interventions en lycées et en collèges (classes de 4^{ème} et 3^{ème}) ayant pour thème la laïcité, la xénophobie et le racisme. Ce travail est mené en collaboration avec d'autres associations. Il nous faut recruter et former de nouveaux bénévoles

- **Le redémarrage du collectif anti raciste sur Metz**

Et bien d'autres domaines du droit susceptibles d'être investis ...

Rappel :

la Ligue des Droits de l'Homme est une association loi 1901 de citoyen-ne-s, association généraliste, républicaine, libre, laïque et détachée de tout parti politique.

Nous avons besoin de vous !

Et si c'était le bon moment pour renouveler votre adhésion ou rejoindre la LDH ?

Face aux injustices, aux discriminations, aux atteintes aux droits, vous voulez agir ? Vous faire entendre ?

Vous avez raison, adhérez à la LDH !

Bernard LECLERC

Président de la section LDH Metz - Thionville

